AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-5-73 527302

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
30 francs

N° I52 - MAI I973 -
I° supplément

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES
(sauf régions 2,6,7,II,I5,I7,2I et 22)

Les divers postes de piégeage de la Station enregistrent un nombre croissant de captures Il est donc nécessaire d'évaluer la nécessité de la lutte contre ce ravageur :

a) Les traitements sont indispensables :

- pour les vergers ayant présenté plus de 5% de fruits véreux lors de la récolte I972
- pour les vergers situés à proximité de cultures abandonnées.
- pour les vergers dans lesquels une faible récolte est prévue soit par suite de l'alternance , soit à la suite d'une mauvaise fécondation.

b) Par contre l'impasse du traitement spécial est possible dans beaucoup de vergers. On se contentera soit pour les traitements contre les pucerons, soit pour les traitements acaricides d'utiliser une spécialité ayant aussi une bonne action contre le Carpocapse.

Nous rappelons que l'emploi de l'arséniate de plomb est déconseillé sur tous les fruits susceptibles d'être exportés vers les marchés étrangers de consommation.

TORDEUSE ORIENTALE

En pépinière il convient d'assurer immédiatement la protection des écussons et des pousses consécutives aux greffes d'automne.

Dans les vergers de pêchers une intervention peut être utile soit pour éviter des dégâts sur les jeunes fruits , soit pour limiter massivement le nombre d'insectes ce qui pourra permettre de réduire le nombre de traitements avant maturité.

Dans les vergers d'abricotiers le traitement est nécessaire si la présence du ravageur est certaine; il devra être renouvelé.

FUSICOCCUM AMYGDALI

Cette maladie , bien que localisée, existe dans divers vergers ; pour ceux-ci un traitement anti-cryptogamique est indispensable après l'éclaircissage des fruits.

.../...

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

P59

POU DE SAN JOSE

On constate le début de la dispersion des larves néonates. Il convient donc de procéder prochainement à deux traitements contre ce ravageur.

Un premier traitement sera réalisé entre le 2I et le 27 mai; la seconde intervention sera faite deux semaines plus tard.

Les traitements contre le POU DE SAN JOSE sont obligatoires.

Dans les vergers soumis à la lutte biologique , suivre les prescriptions des responsables.

COCHENILLE DU MURIER et COCHENILLE VIRGULE

Les larves de ces deux ravageurs vont commencer leur dispersion. Exécuter les mêmes traitements que pour le Pou de San José.

S H A R K A

ABRICOTIER - PECHER - PRUNIER

TRAITEMENTS APHICIDES DANS LES VERGERS CONTAMINES OU SUSPECTS -

Au printemps, dès l'apparition des pucerons ailés, utiliser de préférence le pirimicarbe.

Si plusieurs traitements sont nécessaires on pourra alterner Pirimicarbe - Dioxacarbe et Metamidophos.

TRAITEMENTS DES PEPINIERES -

Comme pour les vergers alterner Pirimicarbe - Dioxacarbe et Metamidophos.

L'alternance des traitements aux esters phosphoriques et aux carbamates permet d'éviter le développement de races résistantes.

Les Ingénieurs,

P. CHRESTIAN - L.L. TROUILLON

Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Tirage du I6 mai 1973 - 2500 exemplaires

Précédente publication le II mai.